



Code d'éthique du PPNCA-RSS

Les personnes participant au PPNCA-RSS se comporteront conformément à la mission de l'ACVRS d'éduquer, de soutenir, de coordonner, de développer, d'informer, de promouvoir et de mettre en œuvre la réponse d'urgence de recherche et sauvetage approuvée par la norme CSA avec le principe profond de sauver des vies.

Les personnes qui demandent l'accréditation ou la certification dans le cadre du PPNCA-RSS :

- a) sont conscientes de leur rôle et de leurs responsabilités en tant que chef de leurs associations provinciales ou territoriales lorsqu'elles aident les membres avec la certification nationale;
- b) s'assureront que leurs actions et leurs paroles seront guidées par des valeurs solides de morale, d'intégrité, de dignité et de professionnalisme à la hauteur de la certification ou de l'accréditation demandée;
- c) sont respectueuses des autres professionnels;
- d) agissent conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* sans aucune discrimination en raison : de la race, du sexe, de la couleur, de l'âge, de l'origine nationale ou ethnique, de la religion, de l'état matrimonial, de l'état familial, d'un handicap, de l'orientation sexuelle ou d'une condamnation pardonnée;
- e) agiront à titre d'agents fidèles du PPNCA-RSS, maintiendront la confidentialité et éviteront les conflits d'intérêts, mais, si de tels conflits surviennent, divulgueront la totalité des circonstances sans délai à l'administration;
- f) divulgueront entièrement toute préoccupation éthique associée au processus de demande, à l'accréditation ou à la certification à l'administration.

Dernière modification : 25 novembre 2021